

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 2 FEVRIER 2015

Canton de
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 6 février 2015

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 27 janvier 2015

N° 2015-04

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

Président : M. Philippe COCHET
Secrétaire : M. Côme TOLLET

OBJET

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, M. PATUREL, Mme CARRET, M. THEVENOT (par proc. à Mme CRESPIY), Mme ROUCHON (par proc. à M. ROULE à partir du N° 2015-11), M. NOUELLE, M. PROST, M. DIALLO (par proc. à M. TAKI), Mme BREMOND, M. JOUBERT (par proc. à M. PROST), Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA (par proc. à Mme CARRET), M. TAKI, Mme BASDEREFF (par proc. à Mme LACROIX), M. FORQUIN, M. CHAVANE, Mme DU GARDIN, M. COUTURIER, Mme SEGUIN-JOURDAN, M. PETIT (par proc. à M. CHAVANE), Mme HAMZAoui (par proc. à M. TOLLET jusqu'au N° 2015-06 inclus), Mme NICAISE, Mme HAMPARSOUMIAN, Mme FRANÇOIS (par proc. à Mme MAINAND), M. MANINI, Mme CARLE, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC (par proc. à M. HOUDAYER), M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme MALAGON, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI

Etait absent : /

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

Rapport de : M. LE DEPUTE-MAIRE

Créée en 2011, l'Association Musicale de Caluire et Cuire (association Loi 1901) a pour but d'encourager, de développer l'apprentissage et la pratique de la musique dans la commune de Caluire et Cuire, en général et dans les écoles en particulier.

Elle contribue à l'éducation et à l'épanouissement des enfants, des jeunes et des adultes, par le moyen de l'enseignement et de la pratique d'activités musicales. A ce titre, elle a pour objet l'application de son projet d'établissement intégrant un projet pédagogique. Elle met en place et organise des actions d'enseignement, de promotion et de formation ainsi que des manifestations en lien avec son projet.

Par délibération N° 2011-183 du 19 décembre 2011, le Conseil Municipal a approuvé le contrat d'objectifs et de moyens avec l'Association Musicale de Caluire et Cuire.

Deux idées fortes conduisent ce contrat :

- développer un enseignement collectif de la musique et une approche pédagogique novatrice,
- stabiliser les engagements financiers des partenaires et les sécuriser.

L'article 4 des statuts de l'association prévoit que de un à trois membres du Conseil Municipal le représentent au conseil d'administration de l'Association. Ainsi, par délibération n°2014-30 du 14 avril 2014, le Conseil Municipal a désigné en son sein trois représentants pour siéger au sein du Conseil d'Administration de l'Association, dont Madame Geneviève LACROIX.

Le Conseil Municipal est invité à procéder à la désignation d'un représentant au sein du conseil d'administration de l'Association en remplacement de Madame Geneviève LACROIX.

Conformément aux articles L.2121-21 et L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la désignation selon les modalités suivantes :

- vote à bulletin secret,
- élection à la majorité absolue aux deux premiers tours de scrutin,
- et majorité relative au troisième tour.

Toutefois, conformément au même article L.2121-21, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder à la désignation au scrutin secret mais à main levée.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- DECIDE

à l'unanimité, par 43 voix pour, de voter à main levée,

- DESIGNNE

à la majorité, par 34 voix pour et 2 abstentions,

Monsieur Damien COUTURIER comme représentant au conseil d'administration de l'Association Musicale de Caluire et Cuire.

(La candidature de Monsieur Claudio PARISI recueille quant à elle 7 voix).

POUR EXTRAIT CONFORME
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 6 février 2015
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET